



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

26 décembre 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 26 décembre 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN N° 2022-051	16.12.2022	Arrêté DSDEN/SDJES n° 2022-051 portant suspension de l'agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire à l'Association UNE IDEE DANS LA TETE.	3

**Arrêté DSDEN/SDJES n° 2022-051 portant suspension de l'agrément au titre de la
Jeunesse et de l'Éducation Populaire à l'Association UNE IDEE DANS LA TETE.**

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
RECTEUR DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Madame Charline AVENEL en qualité de rectrice de l'académie de Versailles ;

Vu le décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, Monsieur Christophe KERRERO ;

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;

Vu l'arrêté n°2021-08-RRA du 22 janvier 2021 portant délégation de signature du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris à Monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, à Madame Charline AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles et à Monsieur Antoine DESTRES, directeur de l'académie de Paris en matière administrative ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2022 portant subdélégation administrative de signature de la rectrice de l'académie de Versailles à Monsieur Frédéric FULGENCE, directeur académique des services de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine ;

Considérant l'arrêté DDCS n°2020-028 du 22 juin 2020 accordant l'agrément prévu à l'article 8 de la loi du 17 juillet 2001 à l'association UNE IDEE DANS LA TETE ;

Considérant le signalement d'un usager de l'association UNE IDEE DANS LA TETE reçu le 9 décembre 2022 ;

Considérant les propos tenus par l'intervenante lors de la formation civique et citoyenne, module N° 14 : peut-on être qui on veut en France ? Laïcité = Vivre ensemble ?, organisée par l'association UNE IDEE DANS LA TETE les 5 et 6 décembre derniers, pouvant être de nature à porter atteinte aux principes de la République ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'agrément au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire, numéro 92-JEP-151, attribué à l'association UNE IDEE DANS LA TETE, est suspendu.

Article 2 :

Cette suspension vaut pour une durée de 6 mois, à compter de la date de réception de la notification du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant l'auteur de la décision,
- soit d'un recours hiérarchique,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 16 décembre 2022

Pour le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de Paris, par délégation,
le directeur académique des services de
l'éducation nationale des Hauts-de-Seine,

Signé

Frédéric FULGENCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>